

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.11.412**

**Direction des
politiques
communautaires -
Ludoland 2007 :
demande de
subvention
supplémentaire**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY****DIRECTION DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES - LUDOLAND 2007 : DEMANDE DE
SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE**

L'association LUDOLAND, dans le cadre de sa 20^{ème} édition, sollicite la ComAGA pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €.

Elle souhaite, cette année, organiser un « carnaval des enfants » comme celui de l'an 2000.

Le concept consisterait à réaliser une parade des jouets, composée d'un cortège d'une douzaine de chars grandeur nature (6,50 m de haut), de bandas, d'animations visuelles, de sujets gonflables, de grosses têtes et de confettis.

Un partenariat est nécessaire avec les structures sociales de l'agglomération (CSCS, MJC, comités de quartiers, associations familiales...) qui assureraient, entre autres, la fabrication des costumes pour les enfants, la sécurité de la parade, le défilé des enfants dans la parade, l'animation autour des chars. Ceci permettrait, aux publics en difficulté, de travailler pour financer les actions au sein des centres sociaux tels que les projets « vacances familles ».

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Monsieur MARQUET ne prend pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 16 octobre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 5 novembre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € à l'association LUDOLAND pour l'organisation de sa 20^{ème} édition.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer un avenant n°1 à la convention du 16 mai 2007.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574 – sous-fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 novembre 2007

Affiché le :

29 novembre 2007